



Compte-rendu synthétique **du conseil de l'école doctorale Matisse** **du 22 janvier 2010**

Les présents

François BODIN, Patrick BOUTHEMY (invité), Pierre COINTE, Vincent COLIN, Gaël COUSIN, Pierre COUEDELO, Etienne GALLET DE SANTERRE, Hervé GUEGUEN, Ludovic HOYET, Jean-Marc JEZEQUEL, Alain JIGOREL, Laurent LE COQ, Gwénolé LECORVE, Jean-Marie LION, Dominique MASSALOUX, Michel PIERRE, David ROS, Lotfi SENHADJI, Daniel THOUROUDE, Félix ULMER.

Les absents excusés

Olivier BONNAUD (invité), Jean-Marie BONNIN (représenté par David ROS), Christian BROSSEAU, Mhamed DRISSI (représenté par Alain JIGOREL), Marc GONTARD, Louis GRANBOULAN, Alain HILLION (représenté par Dominique MASSALOUX), Bernard JOUGA (représenté par Hervé GUEGUEN), Jean-Pierre LANDESMAN, Jean-Dominique MEUNIER, Tejeddine MOUELHI, Jérôme PAGES.

Changements à l'école doctorale

Depuis le conseil de juin 2009 l'école a connu quelques changements de personnes. Suite à la proposition faite lors de ce dernier conseil, Olivier Bonnaud qui dirige le collège doctoral de Rennes a été remplacé à la direction de l'école par Jean-Marie Lion fin octobre 2009, Jean-Marc Jézéquel restant directeur adjoint. Sophie Guinard assure le secrétariat par intérim jusqu'à la mi-février pendant le congé maternité d'Élodie Cottrel. Gaël Cousin (IRMAR) vient d'être élu au conseil de l'école dans le collège des doctorants, après le départ de Yohann Pitrey de IETR, docteur depuis l'été 2009. Enfin François Bodin qui vient de prendre la direction de l'IRISA occupe dans le conseil le siège de Patrick Bouthemy. Ce dernier qui dirige le centre de recherche INRIA Rennes-Bretagne-Atlantique sera invité permanent du conseil.

Sur les effectifs

On recense 541 inscrits en 2008, 529 en 2009 et 471 inscrits en 2010, les inscriptions n'étant pas encore finies pour cette année. Les nouveaux inscrits étaient 157 en 2007, 136 en 2008, 154 en 2009. On compte 124 thèses soutenues en 2008 et 116 en 2009.

Le contrat doctoral et les missions complémentaires

La rentrée 2009-2010 est celle de la mise en place du contrat doctoral défini par un décret d'avril 2009 et des missions complémentaires associées. Ce contrat garantit au doctorant contractant un contrat de 3 ans, un plancher de rémunération et un encadrement précis des éventuelles missions complémentaires (1/6 de l'activité totale). Les financements ARED, AMN, CNRS, INRIA, DGA et bien sûr les allocations ministérielles font l'objet de la signature d'un tel contrat mais ce n'est pas le cas des CIFRE.

Les missions complémentaires remplacent les monitorats. Parmi les doctorants de Matisse signataires d'un contrat doctoral, 30 ont bénéficié d'une mission complémentaire d'enseignement (64 heures de TD

Au cours des discussions, le besoin de formations complémentaires sur la propriété intellectuelle est souligné.

Secrétariat de l'école doctorale

Actuellement Rennes 1 finance le secrétariat de l'école doctorale Matisse, à 50% directement et à 50% indirectement sur le budget propre de Matisse. Il est demandé à l'ensemble des établissements co-accrédités de bien vouloir contribuer à ce financement comme il a été stipulé dans la convention de co-accréditation : « A la date de signature de la présente convention, l'Université de Rennes 1 affecte un ½ emploi de secrétariat à l'ED MATISSE. Les autres établissements partenaires s'engagent à financer conjointement un autre ½ emploi de secrétariat à compter du 1er janvier 2008. »

Alain Gigorel souligne l'effort fait par son établissement dans la gestion de la formation doctorale.

Le conseil est amené à se prononcer sur la proposition de répartition suivante du financement à 50% du secrétariat de Matisse (prorata du nombre d'étudiants avec un plancher de 500 euros) :

UR2 : 500 euros (moins de 3% des effectifs)
Agrocampus : 500 euros (moins de 3% des effectifs)
ENS Cachan: 500 euros (moins de 4% des effectifs)
Supélec : 2000 euros (6% des effectifs)
Télécom Bretagne : 4000 euros (14% des effectifs)
INSA : 4500 euros (16% des effectifs)
UR1 : 3000 euros (11% des effectifs*)

*Ce calcul tient compte du fait que Rennes 1 qui représente 61% des effectifs contribue déjà directement à 50% du financement du secrétariat.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité moins 2 abstentions et 2 contre.

Questions diverses

La campagne 2010 des bourses ARED est abordée, la préparation de la venue de l'AERES en 2010 également. La dernière évaluation de l'école, les recommandations de l'AERES ainsi que l'arrêté de 2006 relatif à la formation doctorale indiquent des éléments sur lesquels les membres du conseil seront amenés à réfléchir :

- secrétariat,
- co-direction de thèse,
- Règle é

r

